

DNA Conflits familiaux : la Caf du Haut-Rhin veut sécuriser le "passage de bras"

L'accompagnement d'un enfant par un travailleur social lors de ses déplacements entre les domiciles des parents séparés, ou vers le lieu de visite médiatisée : c'est le principe des « mesures d'accompagnement protégé » que la Caf du Haut-Rhin va expérimenter dans le cas de séparations très conflictuelles ou de violences conjugales.

Par **Hélène POIZAT** - Hier à 06:00 | mis à jour hier à 14:53 - Temps de lecture : 3 min

🗨️ | 📌 | Vu 564 fois



Faire appel à un travailleur social pour conduire un enfant en visite chez l'un ou l'autre de ses parents : voilà le principe de cette nouvelle mesure expérimentale. DR

La Caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin est l'une des quatre caisses du pays (avec celles de la Creuse, du Val-de-Marne et de la Seine-Maritime) qui s'apprêtent à expérimenter une toute nouvelle mesure d'accompagnement et de prévention des conflits familiaux. Baptisée Mesures d'accompagnement protégé (Map), décidée par le juge aux affaires familiales (Jaf), elle se traduira de manière très concrète par le recours à un travailleur social chargé d'accompagner l'enfant d'un couple séparé du domicile de l'un de ses parents au domicile de l'autre ou jusqu'à un lieu de visite médiatisée ou non. « Cela concerne les familles en situation des violences conjugales ou de séparations très conflictuelles qui impactent le développement des enfants. Pour ce dispositif, nous sommes partenaires des tribunaux judiciaires de Colmar, de Mulhouse et de la cour d'appel, ainsi que de l'Arsea. C'est une mesure d'importance lorsque le juge souhaite que les parents ne se rencontrent pas, à cause notamment du risque de réitération des violences », expose Jacques Rimeize, président de la Caf du Haut-Rhin.

Avec les professionnels de l'Arsea

Pilotée par la Cnaf (Caisse nationale d'allocations familiales), cette expérimentation pourrait, si elle est concluante, se généraliser à toutes les caisses de France à partir de 2023. Depuis 2012, ce type de mesure est déjà en œuvre en Seine-Saint-Denis, mais elle s'appuie sur des bénévoles. L'originalité de l'expérience mise en place dans le Haut-Rhin est de faire appel à des professionnels confirmés de l'action sociale. « Pour cela, nous avons lancé un appel d'offres et c'est l' Arsea (Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation) qui a été retenue », précise Jacques Rimeize. Créée en 1947, cette association agit aujourd'hui dans les domaines de l'enfance, du handicap et de la grande précarité. « Nous accompagnons 18 000 personnes dans le Haut-Rhin », précise René Bandol, son directeur général. « Maintenir le lien d'un enfant avec ses deux parents, c'est fondamental pour nous et cette nouvelle mesure est importante dans ce sens », ajoute-t-il.

« Profiter du temps de transport pour discuter avec l'enfant »

« D'ores et déjà, nous avons des lieux neutres pour les visites qui offrent un cadre protecteur aux enfants, mais il manquait le dispositif en amont, pour ménager ce que l'on appelle le passage de bras. Ce nouveau dispositif est intéressant dans un but de réassurance et de sécurisation », estime Caroline Schleef, juge aux affaires familiale et première vice-présidente du tribunal judiciaire de Colmar, qui précise que deux « Map » ont déjà été ordonnées par le tribunal de Colmar. Elles concernent des enfants « très jeunes » – mais tous les moins de 18 ans peuvent être concernés –, et leur annonce a été reçue « comme un soulagement par les parents. Il faut quand même leur accord de principe », précise la juge. La mise en œuvre se fera à partir du 1er octobre.

Il ne s'agit pas d'un système de taxi. Le travailleur social « fera un travail avec la famille », il pourra aussi « profiter du temps de transport pour discuter avec l'enfant et évaluer sa situation en l'absence des parents », précise Jacques Rimeize. « La continuité du travail social me paraît importante, cela doit aussi se passer les dimanches et les samedis », ajoute Marie-Pierre Clerc, directrice de l'Aemo (service d'action éducative en milieu ouvert) à l'Arsea.

Un budget de 40 000 € (36 500 € par la Caf du Haut-Rhin, 3500 € par la cour d'appel de Colmar), pour la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, est alloué à cette expérimentation, prévue pour six mois et une dizaine de mesures. « Mais on tâtonne, c'est un budget provisoire... », précise Jacques Rimeize.